

LE COIN PARACHA KORA'H

par Mikaël Mouyal (pour recevoir ce feuillet par mail : mouyal358@gmail.com) - Beth Hamidrash Lamed (75017)

Le coin 'Hidouchim

« Moché entendit et il tomba sur sa face » (16, 4) :

Nos Sages expliquent que Moché entendit que Kora'h le suspectait d'avoir commis l'adultère. Mais même si Kora'h s'opposait à Moché, comment comprendre une telle accusation d'adultère, D.ieu Préserve ?

En fait, sur le verset : « Il n'a pas rendu impure la femme de son prochain », nos Sages disent que cela fait référence à celui qui n'a pas subtilisé et détourné la profession de son prochain. Ainsi, nos Sages comparent le fait de prendre à son compte l'affaire et la profession de son prochain, à l'adultère. Or, Kora'h reprochait à Moché d'avoir donné à son frère Aharon les droits de prêtrise (la Kéhouna). Pour Kora'h, ce prestige lui revenait. Ainsi, Kora'h suspectait Moché de lui avoir enlevé un droit et une "affaire" qui lui revenait, pour le donner à son frère. Une telle chose est justement comparée à l'adultère. Aussi, Kora'h suspectait Moché d'avoir commis ce certain type d'adultère consistant à déposséder un homme d'une affaire qui lui appartient. (Rapporté dans Oumatok Haohr)

« Tu ne nous as même pas amené dans la terre où coule le lait et le miel » (16, 14) :

Datan et Aviram ont émis à l'encontre de Moché l'argument selon lequel Moché ne les a pas accompagnés en terre sainte. Mais qu'est-ce que cela a-t-il comme rapport avec le conflit de Kora'h et ce qu'il reprochait à Moché ?

En fait, Korah reprochait à Moché de prendre tous les droits pour lui et ses proches (comme Aharon). Évidemment, Moché lui expliqua que son intention n'était pas de prendre tous les avantages. Et l'une des preuves à cela est que Moché et sa tribu, les Lévis, n'ont aucune part en terre sainte. Si Moché souhaitait avoir tous les avantages, il ne se serait bien-sûr pas privé de stipuler que la tribu de Levi aura une grande part en terre de Canaan. Mais à cela, Datan et Aviram répliquèrent que de toutes les façons, Moché n'allait pas conduire le peuple en terre sainte, et n'allait pas y entrer. Aussi, cela ne lui change rien que de ne pas accorder une part en terre d'Israël pour la tribu de Levi, puisque de toutes les façons, il n'en bénéficierait pas, puisqu'il n'y entrerait pas. Tel était l'argument de Datan et Aviram envers Moché, concernant le fait qu'il n'allait pas accompagner le peuple en terre sainte. (R. Yéhouda Tsadka)

« Le bâton de Aharon fleurit..., des bourgeons en sortirent, et des amandes poussèrent » (17, 23) :

Nos Sages enseignent que les fleurs et les bourgeons ne tombèrent pas de ce bâton. Miraculeusement, ils y restèrent, malgré le fait que les fruits poussèrent. Mais quel était l'intérêt de ce miracle ?

En fait, Kora'h argua à l'encontre de Moché et Aharon : « Pourquoi vous surélevez-vous au-dessus de la communauté ? », alors que Moché et Aharon étaient très humbles. Si Moché était le dirigeant et Aharon le Cohen, ce n'était bien-sûr pas pour prendre le pouvoir et les honneurs, mais c'était parce que Hachem en avait décidé ainsi. Pour faire allusion à cette humilité de Aharon, les fleurs restèrent sur son bâton. Car bien que ce bâton avait atteint sa plénitude et que de beaux fruits y poussèrent, malgré tout, il resta comme au début, avec ses fleurs et ses bourgeons, comme avant que les fruits ne poussent. Il en était de même concernant Aharon. Bien qu'il ait atteint la plénitude et la sainteté, et qu'il ait bénéficié de la prêtrise, malgré tout, il ne s'en était absolument pas enorgueilli et se considérait toujours comme au début, comme au moment où seules les "fleurs" n'étaient apparues. (R. I. D. de Belz)

« Tous les prélèvements saints..., alliance de sel éternelle » (18, 19) :

La Thora nomme les prélèvements que le peuple doit donner aux Cohanim : « Alliance de sel ». En effet, le sel relève et donne du goût au plat. Il en est de même des prélèvements et par extension, de tous les dons que l'on donne à la Tsedaka. Ils constituent du sel par rapport à sa richesse. En effet, les dons à la charité donnent du goût et une raison d'être à sa richesse. Si un homme a des moyens, mais ne les garde que pour ses profits, sa richesse n'a aucun contenu ni aucun objectif lui donnant du goût et du sens. (Taam Vadaat)

Le coin histoire

Rabbi Ye'hïel Mikhal de Zlotchov avait un fils du nom de Zeev. Cet enfant était simple et de l'ordre du commun. Rien ne le prédestinait à devenir un grand dans la Thora, ni un Rabbi de nombreux 'Hassidim. Quand il approchait les treize ans, son père fit appel à un scribe expérimenté et craignant le Ciel pour lui écrire ses Tefilin. Et il enjoignit ce scribe qu'avant d'insérer les parchemins, il devait lui présenter les boîtes, vides. C'est ce qu'il fit. Alors, devant ces boîtiers, Rabbi Ye'hïel Mikhal commença à pleurer d'émotion et de dévotion, souhaitant et priant pour que son fils soit un grand dans la Thora. Il emplît ces boîtes de chaudes larmes. Puis, il les vida et les remit au scribe pour qu'il y insère les parchemins. Le jour de sa Bar Mitsva, quand l'enfant mit ses Tefiline, il se sentit transformé. Il ressentit en lui une grande pureté et une intense sainteté. Il grandit en Thora et devint le Rabbi de Zboritch. Il dirigea des centaines de 'Hassidim.

Ce récit montre combien les prières des parents sont importantes pour l'avenir spirituel des enfants. On ne peut pas imaginer comment les prières et les larmes des parents peuvent influencer pour que leurs enfants soient grands dans la Thora et la crainte du Ciel.

Le coin 'Hizouk

Le verset dit : « Écarte-toi du mal et fais le bien ». Car quand un homme veut faire le bien, le mauvais penchant vient lui présenter toutes les fautes et tout le mal qu'il a commis pour le décourager de faire des bonnes actions. Aussi, le conseil est : « Écarte-toi du mal » et n'y prête aucune attention, comme si tu n'avais commis aucune faute. Grâce à cela, « Fais le bien ». Cela t'encouragera à faire le bien. (Beit Avraham)

Le coin étude

Quand la Thora présente Kora'h, qui s'est révolté contre Moché et Aharon, elle le nomme : « Kora'h fils de Yitshar fils de Kehat fils de Levi ». Rachi remarque que le Texte n'a pas remonté sa généalogie jusque Yaacov en ajoutant : « [...] fils de Yaacov ». En effet, Yaacov a prié pour ne pas qu'il soit associé à la révolte de Kora'h. Mais on peut s'interroger. Qu'est-ce que cela peut bien changer que la Thora n'explique pas « ... fils de Yaacov » ? Finalement, tout le monde sait bien que Kora'h est un descendant de Yaacov !

Le **Ohr Ha'haïm** explique que la racine spirituelle de chaque Juif, c'est notre patriarche Yaacov. Chaque Juif a en lui une part de sa sainteté. Et c'est cette part qui lui permet d'accéder à l'éternité spirituelle, qui s'exprime à travers sa part au monde futur. Même s'il est très éloigné de la Thora, tant que la parcelle de Yaacov est présente en lui, le Juif continue à bénéficier du droit au monde futur. Ainsi, Yaacov a prié pour qu'il ne soit pas présent dans la révolte de Kora'h. Cela signifie que malgré la gravité et l'ampleur de la faute de Kora'h, malgré tout Yaacov pria pour que cette faute ne porte pas atteinte et ne détruise pas la part de Yaacov présente en lui. Ainsi, Kora'h ne perdra pas son monde futur, même si sa faute était très grave. Car tant que la racine de Yaacov restera intacte en Kora'h, il bénéficiera de l'éternité spirituelle. Yaacov pria pour que son nom ne soit pas impactée de la personne de Kora'h, du fait de sa révolte. De son côté, le **Oznaïm LaThora** rapporte que Kora'h voulait bénéficier du droit d'être Cohen, qui constitue le droit au Service d'Hachem par excellence. Il souhaitait que ce droit lui revienne. Or, jusque la faute du veau d'or, ce privilège revenait aux premiers-nés. C'est la raison pour laquelle Yaacov a acheté le droit d'aïnesse à Essav parce qu'il voulait bénéficier du droit au Service d'Hachem. Il ne souhaitait pas que ce soit Essav l'impie qui en hérite. Ainsi, Kora'h aurait pu argumenter devant tous, qu'il a bien raison de chercher à devenir Cohen et de bénéficier du mérite du Service d'Hachem. D'ailleurs, Yaacov aussi a usé de stratagème et de ruse pour récupérer ce droit. Si Kora'h avait émis cet argument, il aurait utilisé le comportement de Yaacov pour renforcer sa révolte et entériner son désir de devenir Cohen. Par cela, Yaacov aurait été mêlé à l'opposition contre Moché, qui entraîna une grande profanation du Nom Divin. Aussi, Yaacov pria pour que son nom ne soit pas associé à la révolte de Kora'h, c'est à dire pour ne pas que Kora'h ait l'idée d'utiliser la démarche de Yaacov pour acquérir le droit d'aïnesse, comme argument pour justifier son acte de recherche de la prêtrise. Par cela, Yaacov ne voulait pas être mêlé au fait de renforcer et de justifier la révolte contre Moché.

Le **'Hatam Sofer**, quant à lui, explique que quand un homme a des ancêtres pieux et Justes, cela lui impose encore plus de se comporter bien et d'avoir des attitudes à la hauteur de ses ancêtres. Si un tel homme se comporte mal, alors les gens ne se priveront pas de dire : « Regardez-le ! Comment peut-il avoir un tel comportement alors qu'il a de si grands ancêtres ?! » Dès lors, le fait de rappeler le nom de ses aïeux est pour lui un mal et une accusation. Dans le même ordre d'idée, Yaacov a prié pour ne pas que la Thora mentionne son nom comme ancêtre de Kora'h. Ce que Yaacov demanda dans sa requête, c'est que Kora'h ne reçoive pas cette accusation. Yaacov pria pour que l'on n'aggrave pas la faute de Kora'h en rappelant qu'il a un ancêtre comme Yaacov. Recherchant le bien de ses descendants, Yaacov ne voulait pas que l'on rappelle son nom dans la révolte de Kora'h, chose qui aurait constitué une honte et un blâme supplémentaires à ce dernier, qui déshonore ses ancêtres par son mauvais comportement.

Enfin, **certains commentateurs** rapportent l'enseignement des Pirké Avot qui prend la révolte de Kora'h comme exemple type d'une dispute non motivée par l'Honneur d'Hachem. Et nos Sages de préciser qu'une telle dispute est amenée à disparaître. Car quand deux personnes ont des motivations pures et désintéressées dans leur dispute, le fait qu'ils se battent pour la recherche de la vérité implique que leur dissension est appelée à durer, car justement la vérité est durable et se maintient. Et, pour que la révolte de Kora'h ne s'inscrive pas dans la durée et soit appelée à disparaître, Yaacov pria pour que son nom n'y soit pas associé. En effet, Yaacov incarne la Vérité, comme le dit le verset : « Tu donnes la vérité à Yaacov ». Ce dernier a prié pour que la révolte de Kora'h soit dépourvu de la recherche de vérité ; pour que son nom, qui exprime justement la Vérité, ne soit pas présent dans ce conflit. De cette façon, cette rébellion ne sera qu'une révolte dépourvue de toute trace de vérité (symbolisée par Yaacov), et sera amenée à ne pas se maintenir. Et c'est ce qui s'avéra, conformément au témoignage des Pirké Avot décrivant justement la révolte de Kora'h comme étant une dispute non motivée par le Nom d'Hachem, c'est à dire non motivée par la vérité. C'est ainsi qu'elle se tassa et disparut rapidement.

Le coin Halakha (lois sur la Mezouza)

Quand on fixe une Mezouza, le parchemin doit tout d'abord être enroulé de la fin au début. Si on la fixe à la porte d'une pièce dont l'usage n'est pas respectueux envers la Mezouza, on devra alors l'envelopper dans du film nylon et l'introduire dans un boîtier avant de la fixer à la porte de cette pièce de sorte que le parchemin soit enfermé dans deux pochettes. Si l'usage de la pièce où on veut la fixer est respectueux, on pourra alors introduire le parchemin tel quel dans le boîtier et le fixer à la porte. La coutume Séfarade consiste à fixer la Mezouza quand elle est droite en vertical, et non en diagonal. Les Achkénazes ont plutôt coutume de la fixer en diagonal. On mesurera la hauteur du poteau que l'on divisera en trois et on fixera la Mezouza au début du tiers supérieur de la hauteur du poteau. Si l'on a fixé la Mezouza plus bas qu'au tiers supérieur, alors on devra l'enlever et la refixer au début du tiers supérieur sans bénédiction. En revanche, si on l'a fixée plus haut qu'à cette hauteur, cela est a posteriori valable, et on n'aura pas l'obligation de l'enlever pour la remettre au début du tiers supérieur. Néanmoins, il faudra veiller à ce qu'il y ait au moins un Tefa'h (8cm) du haut de la Mezouza au linteau de la porte. S'il y a moins d'un Tefa'h, on ne sera pas quitte et on la refixera correctement, sans la bénédiction.

Le coin question (Rav Aharon Pin'has)

Le Hazon Ich tranche que la Mitsva de raccompagner un invité ne s'applique que quand celui-ci est seul. Mais, s'il prend la route avec d'autres personnes, son hôte n'a plus la Mitsva de le raccompagner, car on considérera que tous les voyageurs s'accompagnent l'un l'autre.

Question : Le Rambam dit que l'on apprend la Mitsva de raccompagner l'invité à partir de notre patriarche Avraham qui a raccompagné les invités qu'il avait reçus le 3ème jour après sa circoncision. Or, ils étaient alors 3. D'après ce qui a été dit que quand les invités sont plusieurs, il n'y a plus la Mitsva de les raccompagner, comment peut-on apprendre cette Mitsva d'Avraham alors que ses invités étaient plusieurs ?

Réponse : Le Rambam peut penser qu'Avraham n'a pas réellement raccompagné ses invités, puisqu'ils étaient plusieurs et il n'avait donc pas cette Mitsva. Et malgré tout, on apprend la Mitsva de raccompagner ses invités d'Avraham. En effet, le Rambam peut penser qu'Avraham se soit préoccupé du fait que ses invités repartent **ensemble tous les 3**, et pas l'un après l'autre, de sorte qu'ils s'accompagnent mutuellement et qu'Avraham ne soit plus tenu de les raccompagner. Et du fait qu'Avraham ait trouvé nécessaire de veiller à ce qu'ils repartent tous ensemble, cela implique que s'ils étaient repartis individuellement, Avraham aurait été tenu de les raccompagner. Et c'est de cette attitude d'Avraham, de par la déduction de son acte, que l'on apprend la Mitsva de raccompagner son invité (quand il est seul).